

Fiche d'inscription

A RETOURNER AVANT LE 1er JUIN 2023

ASCE : Nom : Prénom :	Nom - Prénom du conjoint : Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse :	
Mail :	N° carte d'adhérent :

Type de chambre	Tarif / pers (2)	Nbre de personnes	Montant total
Chambre double	830 € (2)		
Chambre individuelle (1)	+ 60 € (1)		

(1) Les chambres individuelles seront attribuées en fonction des disponibilités

(2) Ce prix comprend l'hébergement, tous les repas, les visites et le transport en car pour les visites.

Vous souhaitez partager votre chambre avec une autre personne, précisez :

Nom, Prénom, N° d'ASCE :

Vous avez le choix de participer à un des deux séjours (3) Rayez la mention inutile

Séjour du lundi 18 septembre au dimanche 24 septembre ? (3) OUI NON INDIFFÉRENT

Séjour du lundi 25 septembre au dimanche 1er octobre ? (3) OUI NON INDIFFÉRENT

Pour information : à moins de 40 personnes, le séjour ne pourra pas avoir lieu et devra être annulé.

L'attribution des séjours se fait en commission. Après l'attribution, la commission vous fera parvenir par mail les réponses positives ou négatives. Certaines réponses négatives peuvent être maintenues en liste d'attente dans le cas de disponibilités éventuelles. Si la réponse est positive, vous recevrez un contrat qui devra nous être retourné pour valider votre inscription.

Le paiement se fera de manière échelonnée selon les modalités suivantes :

- 250 € avant le 15/06

- 150 € avant le 15/07

- 150 € avant le 15/08

- 150 € avant le 15/09

- 130 € avant le 15/10

Dans le cadre de la RGPD, j'accepte que l'ASCE 16 collecte et utilise mes données personnelles renseignées sur ce bulletin dans le cadre des activités liées au séjour.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales en page 2 de la fiche d'inscription et déclare en accepter le contenu.

Fait à, le
Signature du titulaire de la fiche d'inscription

Cachet de l'ASCE et signature
du (de la) président(e)

A retourner par courrier à l'ASCE 16 - 43 rue Charles Duroselle - 16000 Angoulême ou par mail à ascee-16@i-carre.net

Pour tous renseignements, contactez Nathalie PINSET par mail : ascee-16@i-carre.net ou par tel : 06.47.77.56.63

Conditions générales d'inscription

Article 1 - Responsabilité des présidents

Tous les participants sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 2 - Obligation des participants

Les participants doivent avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (visites des sites, musées, durant le transport, etc.) pendant toute la durée du séjour. En cas de détérioration de matériel, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 3 - Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat «Responsabilité Civile» couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

La FNASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Rappel : le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent.

Article 4 – Inscription – Réservation

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte. Toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

Article 5 – Annulation – Désistement

Annulation du séjour: toute annulation devra être signifiée par écrit à l'ASCE 16 par lettre recommandée avec AR et être accompagnée d'un justificatif

- ⇒ De 90 jours à plus de 60 jours du départ, il sera retenu 30 % du prix du séjour par personne
- ⇒ De 60 jours à plus de 45 jours du départ, il sera retenu 40 % du prix du séjour par personne
- ⇒ De 45 jours à plus de 30 jours du départ, il sera retenu 50 % du prix du séjour par personne
- ⇒ De 30 jours à plus de 15 jours du départ, il sera retenu 75 % du prix du séjour par personne
- ⇒ De 15 jours jusqu'au départ, il sera retenu 100 % du prix du séjour par personne

Article 6 - Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant adhère sans restriction aux conditions générales et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article 7 – Nombre de personnes du groupe

Le groupe ne pourra pas excéder 48 personnes. A moins de 40 personnes, le séjour devra être annulé.

Article 8 – Programme

Le programme prévisionnel pourra être modifié pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

Article 9 – Droits à l'image

Chaque participant accorde à la FNASCE la permission d'utiliser les photographies ou les images le concernant prises pendant la durée des assemblées, dès lors qu'elles sont prises dans les espaces et séances publics.

Je soussigné (e) _____, autorise l'ASCE 16 à publier les photographies prises de ma personne au cours de mon séjour en Charente.
Ces images pourront être diffusées sur le site de l'ASCE 16 et de la FNASCE

Lu et approuvé, le

Signature